

Comité des fêtes de Vignoc :

Course de caisses à savon Dimanche 20 avril 2025

REGLEMENT

I – PREAMBULE

Cette Course de Caisses à Savon est organisée par l'association du Comité des fêtes de Vignoc ouverte à tous à partir de 14 ans.

. Elle est organisée dans le but d'animer la commune de façon originale, écologique, pour le plaisir des petits comme des grands, dans la bonne humeur, le respect du règlement et de l'adversaire. Il s'agit d'une course amateur où chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline, sans prendre de risques inutiles. Plus qu'une compétition, cet événement sera une journée de fête et de rencontre entre les participants et les spectateurs, enfants et adultes.

II - DONNEES TECHNIQUES

La caisse à savon est un véhicule non motorisé possédant 3 ou 4 roues, un système de direction et des freins. La fabrication doit être artisanale, avec des contraintes de construction minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Cependant la sécurité doit être la priorité absolue pour la protection, tant du pilote que du public.

Elles doivent comporter :

- Un châssis en configuration mono ou biplace.
- 3 ou 4 roues
- Des freins efficaces. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum.
- Un système pour la direction de type volant ou guidon, gouvernail...
- Les dimensions seront de 2.70 m de long maximum et de 1.50 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum.
- Le poids maximum ne doit pas dépasser 90 kg
- Caisses automobiles interdites
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- La caisse doit disposer d'un plancher et le siège conducteur doit être au plus près du châssis.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quel qu'en soit le type. L'unique énergie admise est la force de la descente
- La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute publicité concernant les boissons alcoolisées, les cigarettes et le tabac en général conformément à la loi française. Elle ne doit présenter aucun caractère politique ou religieux.
- La décoration : Laissez libre court à votre imagination, tous les délires sont permis en respectant la décence, la neutralité politique, religieuse et le respect dû à la personne. Pensez au déguisement

d'équipe.

- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ou objets coupants et tranchants, ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

III – SECURITE

- Le nombre d'occupants de la caisse à savon est limité à 2 personnes
- Le ou les pilotes doivent obligatoirement porter un casque, moto de préférence, mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas acceptés.
- Le port de gants est obligatoire de préférence moto ou similaire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est vivement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- La ceinture de sécurité, un harnais ou sangle est obligatoire.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des pilotes seront faites par le Comité des fêtes de Vignoc. En cas de non-respect des consignes, l'accès à la course sera refusé.
- Il est demandé aux pilotes d'avoir un comportement responsable. Les pilotes qui se présenteront dans un état "suspect", dû sans doute à une consommation excessive d'alcool ou substance interdite, se verront interdire l'accès à la course, sans remboursement des frais d'inscription.
- Le parcours est balisé et sécurisé par des ballots de paille, barrières, etc.
- Des commissaires de course sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les pilotes participants doivent respecter le circuit et s'engagent à ne rien modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

IV - DEROULEMENT DES COURSES

- Homologation des véhicules et des pilotes, essais freins à partir de 10h (café offert)
- Un dossard sera fourni et apposé par le Comité des fêtes de Vignoc. Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisse à savon ou si le véhicule est devenu non conforme lors de la course. Dans ce cas, l'équipage embarqué est exclu de la compétition.
- **11h30** Essais libres
- **12h à 13h30** : Pause déjeuner (petite restauration et buvette possible sur place)
- **13h30-13h45**: Briefing des pilotes
- **14h00**: 1ere manche
- **15h00**: 2ème manche
- **16h00**: 3ème manche
- **17h30** : Remise des prix : podium des 3 meilleurs chrono et élection de la plus belle caisse à savon
- **Note et classements** :
 - Performance temps : Le temps sera chronométré entre le départ des pousseurs et le franchissement de la/des roues avant de la caisse à la ligne d'arrivée.
 - Note artistique : Un jury jugera la décoration des caisses et le déguisement des équipiers, (pilote, Copilote et pousseurs).

- Le départ sera donné en haut du Tertre et l'arrivée se fera à l'intersection de la rue de la poste et de la rue des fraîches.
- Le circuit sera totalement fermé à la circulation durant les épreuves.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de course situés sur le parcours, ceux-ci disposeront de drapeaux rouges :
 - Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.
- **Le départ** : Une zone de poussée sera matérialisée au sol. En cas de dépassement de la ligne de poussée, une pénalité sera appliquée par le directeur de course.
- **L'arrivée** : Elle sera clairement matérialisée. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée avec butée de fin permettra l'arrêt des véhicules.

V.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions permettant de valider une inscription sont :

- Age minimum des participants : **14 ans**
- Une autorisation parentale pour les moins de 18 ans ;
- -Une attestation **d'assurance responsabilité civile** (à joindre au bulletin d'inscription) ;
- -Un **bulletin d'inscription dûment rempli et signé**
- Le paiement de l'inscription (si chèque, à l'ordre du comité des fêtes) **15 € par caisse à savon** (Pilote et co-pilote)
- Aucune inscription ne sera possible le jour de la course.
- En vous inscrivant vous reconnaissez avoir lu et approuvé le règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.
- En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront fermer les inscriptions avant la date limite.
- Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler la course en cas de force majeure.

VI – RESPONSABILITES

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incidents ou, d'accidents au cours de cette manifestation ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers. Il ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.
 - Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance.
 - L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire.
 - Le propriétaire (ou son représentant légal si mineur) est responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule : châssis, roues, axes, freins, protections du pilote etc... Le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du propriétaire (ou de son représentant légal si mineur)
 - Âge requis minimum : 14 ans, contrôlé sur présentation d'un justificatif d'identité
 - Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.
-

Construction d'une caisse à savon

Une caisse à savon est un véhicule à 3 ou 4 roues qui se déplace par la seule force de la gravité. La direction est actionnée par un volant (rond ou ovale). Elle est équipée d'un système de freins sur 2 roues minimum. Elle peut avoir une ou deux places et être munie de suspension.

La fabrication doit être artisanale, avec des matériaux à la convenance du constructeur (pas de matériaux cassants, tranchants, contondant, verre), pour favoriser la créativité et l'imagination des participants. Cependant il faudra veiller à ce que la caisse à savon soit solide (soignez les fixations et le châssis) et ne présente aucun danger pour l'équipage et les spectateurs.

Règles de construction :

Données techniques		Remarques
Longueur maximum	2,70m	
Largeur maximum	1,5m	Hors tout
Garde au sol maximum	0,25m	
Garde au sol minimum	0,10m	
Hauteur maximum	1,5m	
Roues pleines ou gonflables	Avec respect des recommandations fabricant	Contrôlé avant le départ
Diamètre maximum des roues	0,65m	
Empattement	0,70m min et 2m max	
Voie minimum	0,80m	
Freinage obligatoire	Sur 2 roues minimum	Contrôlé avant le départ
Direction	Volant fermé de forme arrondie Corde Guidon conforme au règlement	Contrôlé avant le départ
Poids maximum	90Kg maxi	Caisse seule
Point d'attache sur châssis (avant et arrière)	Diamètre intérieur 25mm minimum	Contrôlé avant le départ

Les éléments de la caisse à savon :

1/ Le châssis

Il doit être construit avec des matériaux solides assemblés de manière résistante. La caisse à savon ne doit comporter aucun équipement en verre ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour l'équipage ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

Installer 2 points d'attache solidement fixés à l'avant et à l'arrière pour permettre le remorquage de la caisse (diamètre intérieur 25 mm minimum).

N'oubliez pas des zones d'appuis solides pour les pousseurs.

2/ La direction

Elle doit être commandée par un volant fermé de forme arrondie ou un guidon vélo (sans cornes) avec manchons de protection de chaque côté à l'exception de tout autre dispositif.

Une alternative autorisée est la suivante : une corde à main (gants obligatoires) sur la barre de direction :



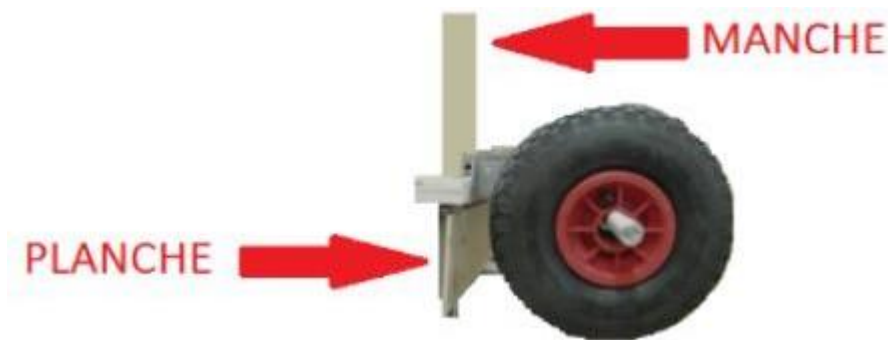
3/ Les roues

Il y a 3 roues au minimum ou 4 maximum. La pression de gonflage devra respecter les indications inscrites sur les pneus. Les pneus pleins sont autorisés

4 / Les freins

Ils sont efficaces et obligatoires et doivent agir simultanément sur 2 roues minimum. Les freins au sol sont interdits.

Exemple de frein :



5/ le plancher

Il doit être fermé sous le pilote et copilote et fixé au châssis.

6/ Le fond des sièges

Il doit être le plus bas possible et fixé solidement au plancher ou au châssis.

7/ Le poids

La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par 2 personnes

Fiche d'inscription

Course de caisses à savon

Compléter une fiche individuelle par équipier avant le :21 mars 2025
à renvoyer scanné par courriel à vignoc.cdf@gmail.com ou par courrier
à Comité des fêtes de Vignoc, 14 rue des écoles 35630 Vignoc

Nom de la caisse à savon : _____ Nb de personnes dans la caisse : _____
(les différents participants d'une même équipe / caisse à savon devront chacun indiquer le même nom de véhicule sur leur fiche d'inscription)

NOM / PRÉNOM : _____ Date de naissance : __/__/_____

Adresse : _____ Tel : _____

E-mail : _____

Autorisation parentale pour les mineur(e)s

Je, soussigné(e) M./Mme _____, autorise mon fils/ ma fille mineur(e) à participer
à la course de caisses à savon.

Signature d'un parent ou représentant légal

Mention manuscrite "lu et approuvé"

DESCRIPTION (1 seule fois par équipe)

Décrivez (au moins 5 lignes) l'historique de votre participation, thème de la décoration, pourquoi cette décoration de la caisse (envie, message...), qui forme l'équipe (famille, copain...), qui vous a aidé à fabriquer la caisse, ...

COMPORTEMENT

Je m'engage à respecter le règlement que j'ai lu, l'environnement, les autres participants et les riverains.

RESPONSABILITÉ

Je déclare avoir été informé des précautions à prendre en termes d'assurance et de sécurité.

Tout engagement sans réservation et d'une autorisation parentale pour les mineurs ou sans signature ne sera pas pris en considération.

La direction de course se réserve le droit d'exclure tout participant au comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui.

PARTICIPATION

Je joins à cette fiche d'inscription un chèque à l'ordre du comité des fêtes de Vignoc d'un montant de **15 €** par caisse à savon

Fait à : _____, le _____

Mention manuscrite "lu et approuvé"